



CONSTRUCTION D'UN GARAGE

Par GINI

bonjour

voici le problème que je rencontre.

j'ai découvert que mon voisin entreprenait des travaux sur son terrain qui jusqu' à présent était un jardin parcelle de 1200m² après renseignement il construit un "garage" de un peu plus 10M par15 M soit 160m² après consultation a la DDT la hauteur sera de plus de 6m

Ma maison(centenaire) est dans un hameau en bord de route son terrain est surélevé de 1m50 et fait face à ma maison

Sur son permis de construire cette construction est déclarée comme annexe "garage" à sa résidence principale qui se trouve à une soixantaine de mètres du terrain ou il construit

questions

le SHOB de cette construction ne doit il pas être calculé en fonction de la superficie de sa maison même si les terrain ne se touchent pas ??

quels sont mes recours ??

Par florian15

Bonjour,

S'agissant d'une construction nouvelle d'un garage isolé sur un autre terrain, votre voisin n'est pas tenu à une contrainte de surface en regard de celle de sa résidence principale, si ce n'est au besoin ou pas d'un architecte.

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87